

Permis pour travaux à chaud

Le permis doit être approuvé avant d'effectuer le travail et doit être affiché à l'emplacement du travail à effectuer jusqu'à ce que celui-ci soit terminé.

Bâtiment et adresse		Date
De	<input type="checkbox"/> du matin <input type="checkbox"/> du soir	À <input type="checkbox"/> du matin <input type="checkbox"/> du soir

Nature du travail Soyez précis.

**L'accès facile à un
extincteur adapté est
toujours obligatoire.**

Outils ou appareils Cochez tout ce qui s'applique.

outils électriques appareils de soudure et de découpage outils pneumatiques outils à cartouches explosives autres (précisez) : _____

Précautions à prendre

- Déplacer les matériaux combustibles à 11 m du site de travail
- Déplacer les matériaux inflammables à 11 m du site de travail
- Assurer une surveillance incendie permanente
- Connaître l'état des protections contre l'incendie et des systèmes de détection (activés ou désactivés)
- Garder les sols combustibles mouillés ou prévoir des écrans ignifuges
- Fournir des écrans réfractaires pour les matériaux combustibles se trouvant à moins de 11 m du site de travail, si leur déplacement s'avère peu pratique
- S'assurer que le personnel de surveillance des incendies sait déclencher l'alarme incendie
- Maintenir une surveillance des incendies pendant une heure après la réalisation des travaux
- Continuer de surveiller fréquemment la zone pendant trois heures de plus
- Autre (préciser) : _____

Signatures d'approbation

Émetteur autorisé du permis	Directeur du site	Employé(e)
-----------------------------	-------------------	------------